

République Française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2025**

<b>Conseil d'administration du</b>	4 Novembre 2025 à 14h30
<b>Date de convocation</b>	25 septembre 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
<b>Lieu</b>	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
<b>Présents</b>	Jean-Paul MULOT ; Sabine FINEZ ; Mady DORCHIES ; François DECOSTER ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Valérie CUVILLIER ; Sylvain ROBERT ; Sandra GUTHLEBEN ; Hilaire MULTON ; Laurence DES CARS ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Luc BOUNIOL LAFFONT ; Caroline JOLY ; Lucie RIBEIRO.
<b>Pouvoirs</b>	Xavier BERTRAND à François DECOSTER ; Frédéric SALAT-BAROUX à Luc BOUNIOL LAFFONT ; Dominique DE FONT-REAULX à Souraya NOUJAÏM ; Jean-Yves LARROUTUROU à Ariane THOMAS ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Kim PHAM à Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Francis STEINBOCK à Olivier GABET ; Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN.
<b>Excusés</b>	Xavier BERTRAND ; Aurore COLSON ; Valérie BIEGALSKI ; Christelle BUISSETTE ; Kim PHAM ; Dominique DE FONT-REAULX ; Francis STEINBOCK ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU.
<b>Quorum</b>	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Sabine FINEZ



## Délibération n°2025\_027

### Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025, dans l'attente du vote du budget primitif pour 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9, et L. 1612-1,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la délibération n° 2025-007 du Conseil d'Administration du 28 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025,

Considérant que le vote du budget primitif pour 2026 interviendra en début d'année civile 2026,

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Aux termes de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'ordonnateur peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Compte tenu du décalage de la présentation du budget primitif en début d'année 2026, il importe que le Musée puisse user de ces possibilités.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Directrice à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2025	Limite supérieure des CP 2026
20	207 544.20 €	51 886.05 €
21	180 480.03 €	45 120 €
TOTAL	388 024.23 €	97 006.05 €

Les dépenses d'investissement prévues dans le cadre des autorisations de programme peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite des crédits inscrits dans la délibération qui les ouvre.

LOUVRE

Lens

-----  
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Directrice à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dans les limites fixées dans le rapport pour l'exercice 2026, dans l'attente du vote du budget primitif.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de

l'établissement public de coopération culturelle

« Musée du Louvre-Lens »

